

## ORDRE DU JOUR

- |                        |     |  |
|------------------------|-----|--|
| M. LE MAIRE            | 1.  | Désignation du secrétaire de séance  |
| M. LE MAIRE            | 2.  | Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2021  |
| M. LE MAIRE            | 3.  | Compte rendu des décisions de justice et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 31 mars 2021 |
| M. LE MAIRE            | 4.  | Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 31 mars 2021                          |
| Communications         |     |  |
| M. ZINCK               | 5.  | Demande de subventions pour le projet de rénovation énergétique pour le Centre Socioculturel Le Pacific et le Centre Socioculturel Florimont   |
| Mme SENGELEN-CHIODETTI | 6.  | Recours à du personnel temporaire saisonnier   |
| Mme SENGELEN-CHIODETTI | 7.  | Modification du tableau des effectifs  |
| M. SPITZ               | 8.  | Attribution de subventions à des associations culturelles  |
| M. MUTLU               | 9.  | Subvention exceptionnelle au titre du Fonds d'Action Sportive 2021 - 1ère tranche  |
| M. MUTLU               | 10. | Construction du gymnase Bel'Air  |
| Mme PRUNIER            | 11. | Désignation de représentants de la ville de Colmar à la conférence des financeurs d'Alsace   |
| Mme HOOG               | 12. | Tarifs 2022 de la taxe de séjour   |
| Mme ROSSI              | 13. | Attribution de bourses au permis de conduire   |
| Mme ROSSI              | 14. | Attribution d'une subvention à l'Union de Développement des Premiers Secours du Haut-Rhin (UDPS 68), pour l'achat d'un véhicule dans le cadre de ses missions de sécurité civile   |
| M. RAMDANI             | 15. | Attribution de subventions : Tranche 1 de la programmation 2021 du contrat de ville 2015-2022  |
| Mme UHLRICH-MALLET     | 16. | Subvention à des associations patriotiques   |
| Mme UHLRICH-MALLET     | 17. | Transaction immobilière : acquisition avenue de la Liberté pour le service public relatif au réseau de chauffage urbain  |

- |                    |     |   |
|--------------------|-----|---|
| Mme UHLRICH-MALLET | 18. | Transaction immobilière : acquisition puis incorporation dans le Domaine Public Communal de la rue des Vergers et d'une partie de la rue du Landwasser. |
| Mme UHLRICH-MALLET | 19. | Subvention pour la rénovation de maisons anciennes en Site Patrimonial Remarquable  |
| Mme UHLRICH-MALLET | 20. | Subvention pour la rénovation des vitrines  |
| M. MEISTERMANN     | 21. | Arbre symbolique (un arbre ou cheque cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance)   |
| M. HILBERT         | 22. | Aide financière nominative de la Ville de COLMAR pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer                                       |

#### **DIVERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2021.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2021**

Rapporteur : M. LE MAIRE

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 3 Compte rendu des décisions de justice et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 31 mars 2021.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE JUSTICE ET DES ARRÊTÉS PRIS PAR  
DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DURANT LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS  
2021**

Rapporteur : M. LE MAIRE

-----

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions de justice prises par délégation :

Par une décision du 9 mars 2021, la Ville a mandaté Me Rouquet, pour la représenter devant la Cour Administrative d'appel, dans le cadre d'un appel interjeté par M. HUFSCHMITT demandant l'annulation du jugement du 28 décembre 2020 du TA de Strasbourg en tant qu'il rejette ses conclusions tendant à enjoindre la commune de Colmar de le réintégrer sur son poste et de la condamner à l'indemniser des préjudices subis.

2° des arrêtés pris par délégation

## COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 mars 2021 AU 31 mars 2021

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 805	08/03/2021	Modification de l'arrêté constitutif de la régie du Tennis Mittelharth - NN	07 - REGIES COMPTABLES	
1 812	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme ANSAY Yvette, concession n° 41374	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 813	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, M. FURSTENBERGER Claude, concession n° 41429	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 814	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, nouvelle acquisition 15 ans, Mme SOSAYASEANG Hakima, concession n° 41346	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 815	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 30 ans, Mme JOHO Sonia, concession n° 41408	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 816	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme FOELLNER Francine, concession n° 41421	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 817	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme DE ODRIOZOLA Marie-Antoinette, concession n° 41303	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 818	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme RODRIGUEZ Laurence, concession n° 41415	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 819	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, M. FUCHS Gérard, concession n° 41391	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 820	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, M. SIMON Jean-Louis, concession n° 41431	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 821	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 30 ans, Mme PUIREUX Claudie, concession n° 41432	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 822	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, nouvelle acquisition 15 ans, M. BERTRAND Frédéric, concession n° 41433	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 823	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, nouvelle acquisition 15 ans, M. ERDINGER Christophe, concession n° 41413	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 824	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, M. WISSENMEYER Patrick, concession n° 41419	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 825	09/03/2021	Acte de concession cimetièrè, renouvellement 15 ans, Mme EHRHARDT Marie Hélène, concession n° 41434	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 826	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. STEEG Florent, concession n° 41394	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 827	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GUTHMANN Andrée, concession n° 41329	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 828	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ENGASSER Jeanne, concession n° 41444	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 829	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DECKERT Fabienne, concession n° 41441	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 830	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme REMETTER Sonia, concession n° 41440	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 831	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. ENZ André, concession n° 41438	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 832	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DIRNINGER Yvan, concession n° 41382	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 833	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. FRITSCH Jean Claude, concession n° 41373	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 834	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. GREINER Frédéric, concession n° 41448	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 835	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme VORBURGER Christiane, concession n° 41447	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 836	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HOFFERT Jean-Jacques, concession n° 41451	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 837	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BUCH Sandra, concession n° 41397	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 838	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. OTTMANN Hubert, concession n° 41407	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 839	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KLEIDER Francis, concession n° 41435	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 840	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme CALLERAME Marie, concession n° 41189	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 841	09/03/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme PFLEGER Thérèse, concession n° 41457	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 842	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FELLMANN Nathalie, concession n° 41165	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	



Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 843	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BEECROFT Michelle, concession n° 41449	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 844	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. LISCHER Adolphe-Georges, concession n° 41459	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 845	09/03/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. HAKI Ahmed, concession n° 41458	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 846	09/03/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme FREUND Marie-Rose, concession n° 41460	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 847	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LUDWIG Josiane, concession n° 41461	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 848	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SCHREINER François Charles Gérard, concession n° 41442	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 850	09/03/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme MOLTES Rosalia, concession n° 41465	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 851	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MORERE Simone Marguerite, concession n° 41466	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 852	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme LAMBERT Marcelle, concession n° 41464	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 853	09/03/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. HAMEREL André, concession n° 41470	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 854	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KLEIN-PFIFELMANN Danièle, concession n° 41445	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 855	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KIEFFER Joseph Pierre Bernard, concession n° 41471	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 856	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WECKERLE Renée, concession n° 41472	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 857	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MUSER Francine, concession n° 41446	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 858	09/03/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme MUSSLIN Anne, concession n° 41477	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 859	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme RIVIERE Linda, concession n° 41380	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 860	09/03/2021	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. KUHLMANN Maxime, concession n° 41450	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 861	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FRITSCH Marie-Thérèse, concession n° 41479	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 862	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. COUTY Frédéric, concession n° 41481	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 863	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SATORI Elise, concession n° 37613	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 864	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHOELLKOPF-EMERY Juliette, concession n° 41443	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 865	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme QUART Nathalie, concession n° 41484	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 866	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme PETIT Marie-Madeleine, concession n° 41474	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 867	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. OREFICE Ramon, concession n° 41485	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 868	09/03/2021	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. LUTZ Jean-Michel, concession n° 41486	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 870	09/03/2021	Société Fuchs Sports : installation d'un dispositif vidéo pour la visualisation des matches au Colmar Stadium	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 4 Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er au 31 mars 2021.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**PREND ACTE**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 4 COMPTE RENDU DES MARCHÉS CONCLUS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DURANT LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2021**

Rapporteur : M. LE MAIRE

-----

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période susvisée.

## MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 MARS 2021

Date de la notification	Objet du marché	Titulaire	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
01/03/2021	RUE EDOUARD RICHARD - MS 02 - TVX ECLAIRAGE PUBLIC AC2020038	SPIE CITYNETWORKS	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	65 280,53
02/03/2021	TRANS. MONT STE ODILE ALSH 6-11 VAC 03/03/21 C. JEUNES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	385,00
04/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°3 IMPRESSIONS D'AFFICHES MUPI	A. WEIBEL MOSER	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	4 166,67
04/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°3 IMPRESSIONS D'AFFICHES MUPI	A. WEIBEL MOSER	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	4 500,00
04/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°3 IMPRESSIONS D'AFFICHES MUPI	A. WEIBEL MOSER	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	30 000,00
04/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°3 IMPRESSIONS D'AFFICHES MUPI	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	4 166,67
04/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°3 IMPRESSIONS D'AFFICHES MUPI	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	4 500,00
04/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°3 IMPRESSIONS D'AFFICHES MUPI	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	30 000,00
04/03/2021	FOURNITURE ET MISE EN PAGE DU DOSSIER 4 FLEURS SEV	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	1 140,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°1 IMPRESSIONS ADMINISTRATIVES	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Accord-cadre avec subséquents saisissables	Bon de commande multi attributaires	4 166,67
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°1 IMPRESSIONS ADMINISTRATIVES	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Accord-cadre avec subséquents saisissables	Bon de commande multi attributaires	4 500,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°1 IMPRESSIONS ADMINISTRATIVES	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Accord-cadre avec subséquents saisissables	Bon de commande multi attributaires	30 000,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°1 IMPRESSIONS ADMINISTRATIVES	IMPRIMERIE MOSER	Accord-cadre avec subséquents saisissables	Bon de commande multi attributaires	4 166,67
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°1 IMPRESSIONS ADMINISTRATIVES	IMPRIMERIE MOSER	Accord-cadre avec subséquents saisissables	Bon de commande multi attributaires	4 500,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°1 IMPRESSIONS ADMINISTRATIVES	IMPRIMERIE MOSER	Accord-cadre avec subséquents saisissables	Bon de commande multi attributaires	30 000,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	GRAI ETIQUETTE	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	4 500,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	GRAI ETIQUETTE	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	5 000,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	GRAI ETIQUETTE	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	155 000,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	4 500,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	5 000,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	155 000,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	IMPRIMERIE MOSER	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	4 500,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	IMPRIMERIE MOSER	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	5 000,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	IMPRIMERIE MOSER	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	155 000,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	OTT IMPRIMEUR	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	4 500,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	OTT IMPRIMEUR	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	5 000,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°2 IMPRESSIONS EN QUADRICHROMIE	OTT IMPRIMEUR	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	155 000,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°4 IMPRESSIONS DU POINT COLMARIEN	GRAI ETIQUETTE	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	273 600,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°4 IMPRESSIONS DU POINT COLMARIEN	IMPRIMERIE CENTRALE	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	273 600,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°4 IMPRESSIONS DU POINT COLMARIEN	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	273 600,00
05/03/2021	ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES IMPRESSION LOT N°4 IMPRESSIONS DU POINT COLMARIEN	OTT IMPRIMEUR	Accord-cadre avec subséquents générés automatiquement	Bon de commande multi attributaires	273 600,00
08/03/2021	REHABILITATION DES OUVRAGES D ART	EMCH BERGER	Marché	Simple ou unique	24 009,60
08/03/2021	TRANSPORTS AU LAC BLANC STAGE DU 22/02 AU 26/02/21	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	840,00
08/03/2021	TRANSPORTS AU LAC BLANC STAGE DU 22/02 AU 26/02/21	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	840,00
09/03/2021	REHABILITATION DES OUVRAGES D ART	APOGEE STRUCTURES	Marché	Simple ou unique	17 352,00
09/03/2021	REHABILITATION DES OUVRAGES D ART	APOGEE STRUCTURES	Marché	Simple ou unique	12 828,00
10/03/2021	RUE DE MARBACH - MS 65 - TVX ECLAIRAGE PUBLIC PART SST D'EIFPAGE	TEAM TP	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	5 270,00
18/03/2021	ACQUISITION DE VEHICULES	SAMA AUTOMOBILE	Marché	Bon de commande mono attributaire	43 831,52
18/03/2021	ACQUISITION DE VEHICULES	PAUL KROELY V.I MERCEDES BE	Marché	Bon de commande mono attributaire	86 964,00
18/03/2021	ACQUISITION DE VEHICULES	CATRA RENAULT TRUCKS MUL	Marché	Bon de commande mono attributaire	37 200,00

## MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 MARS 2021

19/03/2021	TRANSP. NEUF-BRISACH ALSH 6-11 MER 31/03/21 CSC EUROPE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	170,00
19/03/2021	TRANSP. WINTZENHEIM ALSH 3-5 MER 24/03/21 CSC EUROPE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	50,00
22/03/2021	Achat 40 carnets de demande de congés	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	475,20
24/03/2021	TRANSP LYCEE AGRICOLE PFLIXOURG 07/06 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	65,00
24/03/2021	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 08/04 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	65,00
24/03/2021	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 18/05 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	65,00
24/03/2021	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 27/05 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	65,00
24/03/2021	TRANSP. MARE DU FRONHOLTZ 20/05 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	65,00
24/03/2021	TRANSP. MARE DU FRONHOLTZ 24/06 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	65,00
25/03/2021	AMENAGEMENT DE LA ROUTE D INGERSHEIM	EUROVIA ALSACE FRANCHE COMTE	Marché	Simple ou unique	167 305,20
26/03/2021	TRAVAUX AMENAGEMENTS DEPOT ESPACES VERTS	GAIAL DECONSTRUCTION ET DE	Marché	Simple ou unique	32 280,00
26/03/2021	TRANSP FERME PEDAGOGIQ. RHINAU 15/04 MAT. STE ANNE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	590,00
30/03/2021	TRANSP. PARC DES EXPO. 16/04/21 ELEM. ST EXUPERY	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	72,00
30/03/2021	TRANSP. BOUXWILLER 11/05/2021 MAT. PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	770,00
30/03/2021	TRANSP. BOUXWILLER 25/05/2021 MAT. PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	770,00
30/03/2021	TRANSP. RHINAU FERME 10/05/21 MAT. ANNE FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	295,00
30/03/2021	TRANSP COMEDIE DE COLMAR 16/04/21 MAT. PAQUERETTES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	66,00
31/03/2021	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 06/04/21 ELEM PASTEUR	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent généré automatiquement	Simple ou unique	70,00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 5 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE POUR LE CENTRE SOCIOCULTUREL LE PACIFIC ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL FLORIMONT.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 5 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE  
POUR LE CENTRE SOCIOCULTUREL LE PACIFIC ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL FLORIMONT**

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Une nouvelle enveloppe de 950 millions d'euros a été votée en loi de finances pour 2021 par l'Etat afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal et des départements. Ces mesures s'appuient sur un support déjà existant : la dotation de soutien à l'investissement local. Sont visés les travaux de nature à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics.

Dans ce cadre, il est proposé de présenter les dossiers de demande de financement pour les deux opérations suivantes :

- Le projet de rénovation énergétique du centre socioculturel Le Pacific ;
- Le projet de rénovation énergétique du centre socioculturel Florimont.

Pour ces 2 projets, il s'agit d'effectuer les travaux suivants : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries existantes, isolation de la dalle, mise en place d'une VMC double flux, mise en place d'une isolation de toiture, remplacement des éclairages par des éclairages LED.

Le plan de financement global des projets serait le suivant :

Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT	Subventions sollicitées dans le cadre de la DSIL	Autres subventions sollicitées	Fonds propres Ville
CSC Le Pacific	147 916,67 €	59 000,00 €	30 000,00 €	58 916,67 €
CSC Florimont	184 166,67 €	73 000,00 €	36 000,00 €	75 166,67 €

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu les articles L2121-29 et L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission Ressources du 24 mars 2021,



Après avoir délibéré,

Considérant que la Ville souhaite entreprendre des travaux de rénovation énergétique pour le centre socioculturel Le Pacific et le centre socioculturel Florimont pour un montant estimé à 332 K € HT,

Considérant leur possible éligibilité à des programmes de subventionnements, notamment la dotation de soutien à l'investissement local ;

DECIDE

d'approuver les travaux de rénovation énergétique pour les centres socioculturels Le Pacific et Florimont ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions relatives à ces projets auprès de l'Etat et tout autre organisme financeur ;

DONNE

tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour la bonne application des présentes.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 6 Recours à du personnel temporaire saisonnier.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

## **POINT N° 6 RECOURS À DU PERSONNEL TEMPORAIRE SAISONNIER**

Rapporteur : Mme MICHÈLE SENGELEN-CHIODETTI, Adjointe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs.

Le travail saisonnier se caractérise par l'exécution de tâches appelées à se répéter chaque année en fonction du rythme des saisons, des modes de vie collectifs ou des flux touristiques.

Afin de garantir la continuité du service public et de faire face à une surcharge temporaire de travail, en particulier durant la période estivale, il est nécessaire de renforcer le personnel de certains services municipaux. Aussi, il est proposé de créer 150 emplois saisonniers, selon les critères cités ci-après, et de recourir à des jeunes étudiants. Ce chiffre représente un plafond d'emplois qui pourra être mobilisé sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services validés dans le cadre d'un recensement annuel.

La rémunération des personnels saisonniers est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades suivants :

- adjoint technique (1<sup>er</sup> échelon)
- adjoint administratif (1<sup>er</sup> échelon)
- adjoint d'animation (1<sup>er</sup> échelon)
- adjoint du patrimoine (1<sup>er</sup> échelon)
- opérateur des activités physiques et sportives (5<sup>ème</sup> échelon) + régime indemnitaire pour les titulaires d'un diplôme de surveillance aquatique (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique BNSSA)
- éducateur des activités physiques et sportives (4<sup>ème</sup> échelon) + régime indemnitaire pour les titulaires d'un diplôme de Maître Nageur Sauveteur (Brevet d'Etat de Maître Nageur Sauveteur BEMNS) ou Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN).

A titre d'information, les emplois saisonniers des années précédentes étaient répartis principalement

entre la Direction des Sports, les Musées ainsi que les Services Propreté et Espaces Verts.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 24 mars 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- de créer 150 postes en équivalent temps plein de saisonniers à répartir selon les besoins dans les services
- de recruter des agents non titulaires sur les postes ainsi créés dans les conditions prévues par la loi susvisée
- de rémunérer les bénéficiaires de ces emplois par référence aux grades indiqués ci-dessus

DONNE POUVOIR

à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,

DIT

que les crédits seront inscrits au budget de la Ville,

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 7 Modification du tableau des effectifs .**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 7 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Mme MICHÈLE SENGELEN-CHIODETTI, Adjointe

Le présent rapport a pour objet de procéder aux ajustements des emplois permanents budgétaires inscrits au tableau des effectifs mis à jour à la date du 1<sup>er</sup> mars 2021, par délibération du Conseil Municipal du 15 février 2021.

Ces ajustements s'inscrivent dans la réflexion globale sur la gestion des effectifs et des organisations, menée à la Ville et à Colmar Agglomération, sur fond d'organigramme commun aux deux entités.

Le bon fonctionnement des services nécessite de transformer des postes, notamment dans le cadre des perspectives de recrutement, en fonction des profils des postes à pourvoir et de la situation individuelle des candidats à recruter.

A noter que le comptage des emplois budgétaires, s'équilibre en nombre dans la globalité, c'est-à-dire en moins pour un grade et en plus pour un autre.

Il convient d'acter les transformations suivantes pour 19 postes :

Avant transformation					Après transformation				
Cat.	Grade	Poste	ETP	Motif vacance/ transformation	Cat.	Cadre d'emplois/Grade	Poste	ETP	Date d'effet
B	Technicien principal de 1ère classe	Ingénieur électricité courant faible et fort (poste à TNC)	0,5	Fin de contrat	A/B	Cadre d'emplois des ingénieurs ou des techniciens selon le profil du candidat retenu	Ingénieur électricité courant faible et fort (poste à TNC)	0,5	20/04/2021
B	Technicien principal de 2ème classe	Technicien en architecture (conducteur d'opérations)	1	Mobilité interne	B	Cadre d'emplois des techniciens selon le profil du candidat retenu	Technicien en architecture (conducteur d'opérations)	1	20/04/2021
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Chargé(e) de communication	1	Retraite	B	Cadre d'emplois des rédacteurs selon le profil du candidat retenu	Journaliste plurimédia	1	20/04/2021
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Jardinier paysagiste	1	Mutation	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques selon le profil du candidat retenu	Jardinier paysagiste	1	20/04/2021
Total			3,5		Total			3,5	

Avant transformation				Après transformation					
Cat.	Grade	Poste	ETP	Motif vacance/ transformation	Cat.	Cadre d'emplois/Grade	Poste	ETP	Date d'effet
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Mobilité interne	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation ou des agents spécialisés des écoles maternelles selon le profil du candidat retenu	Agent spécialisé des écoles maternelles (poste à TNC)	0,8	20/04/2021
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles (poste à TNC)	0,8	Disponibilité	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation ou des agents spécialisés des écoles maternelles selon le profil du candidat retenu	Agent spécialisé des écoles maternelles (poste à TNC)	0,8	20/04/2021
C	Adjoint administratif	Agent d'accueil polyvalent - Officier d'Etat Civil	1	Mutation	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Agent d'accueil polyvalent - Officier d'Etat Civil	1	30/04/2021
A	Administrateur	Directeur Général Adjoint des Services	1	Retraite	A	Attaché principal	Directeur Général Adjoint des Services	1	01/05/2021
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Enseignant(e) artistique - discipline guitare	1	Détachement pour stage suite concours	A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Enseignant(e) artistique - discipline guitare	1	01/05/2021
B	Technicien	Technicien en architecture (dessinateur projeteur)	1	Retraite	B	Cadre d'emplois des techniciens selon le profil du candidat retenu	Technicien en architecture (dessinateur projeteur)	1	01/05/2021
B	Technicien	Technicien en architecture (accessibilité)	1	Démission	B	Cadre d'emplois des techniciens selon le profil du candidat retenu	Technicien en architecture	1	01/05/2021
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Assistante de Ressources Humaines	1	Retraite	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs selon le profil du candidat retenu	Assistante de Ressources Humaines	1	01/05/2021
C	Adjoint d'animation	Auxiliaire de puériculture	1	Titularisation suite concours (dispense de stage)	C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture	1	01/05/2021
C	Adjoint d'animation	Auxiliaire de puériculture	1	Titularisation suite concours (dispense de stage)	C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture	1	01/05/2021
C	Adjoint d'animation	Auxiliaire de puériculture	1	Titularisation suite concours (dispense de stage)	C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture	1	01/05/2021
C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Concierge	1	Intégration directe	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	Concierge	1	01/05/2021
Total			11,8		Total			11,6	

Avant transformation					Après transformation				
Cat.	Grade	Poste	ETP	Motif vacance/ transformation	Cat.	Cadre d'emplois/Grade	Poste	ETP	Date d'effet
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie	1	Retraite	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques selon le profil du candidat retenu	Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie	1	01/06/2021
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent d'exploitation des équipements sportifs et nautiques	1	Retraite	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques selon le profil du candidat retenu	Agent d'exploitation des équipements sportifs et nautiques	1	01/06/2021
A	Ingénieur principal	Chef de service	1	Mutation	A	Cadre d'emplois des ingénieurs selon le profil du candidat retenu	Chef de service	1	01/07/2021
Total			3		Total			3	

A noter, qu'à défaut de pouvoir recruter des candidats statutaires sur les emplois permanents susvisés, ceux-ci pourront être pourvus par voie contractuelle, en application des articles 3-2 à 3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. La rémunération des candidats contractuels sera déterminée en référence aux grilles indiciaires des grades correspondants, et cela, en fonction de leur niveau de diplôme, de leur expertise et/ou de leur expérience professionnelle.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis de la Commission Ressources du 24 mars 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

de mettre à jour le tableau des effectifs tel que prévu dans le corps du présent rapport,

AUTORISE

la rémunération du personnel aux conditions exposées,

DONNE POUVOIR

à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération



MAIRIE DE COLMAR  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES -  
Pôle Ressources  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES VILLE  
ET CA

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

DIT

que les crédits sont inscrits au budget de la Ville

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 8 Attribution de subventions à des associations culturelles.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

## **POINT N° 8 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Rapporteur : M. MICHEL SPITZ, Adjoint

### **I. Versement d'avances**

La direction de la culture dispose de lignes budgétaires consacrées à la Comédie de Colmar et à la Maison des Jeunes et de la Culture de Colmar, pour un montant total de 828 700 €.

Pour permettre à ces structures qui emploient du personnel de faire face aux charges salariales et aux frais de fonctionnement, il est proposé de verser une avance représentant un montant égal à 50 % de la subvention attribuée en 2020.

Le montant des avances proposées s'élève ainsi à **414 350 €**, réparti entre les associations bénéficiaires suivantes :

Association	Subventions attribuées en 2020	Avances sur subventions
Comédie De Colmar	648 700 €	324 350 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Colmar	180 000 €	90 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>828 700 €</b>	<b>414 350 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

- pour la Maison des Jeunes et de la Culture, compte 6574 – fonction 52213,
- pour la Comédie De Colmar, compte 6574 – fonction 3119,

### **II. Versement de subventions**

Par ailleurs, la direction de la culture dispose au BP 2021, d'un crédit de 290 000 € destiné aux subventions de fonctionnement et de projet des associations culturelles en général. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant alloué en 2020	Montant sollicité	Montant proposé
ALEP (Association de Loisirs et d'Education Permanente) : Organisme d'éducation populaire dont l'objectif est la transmission de savoirs théoriques ou pratiques pour tous.	46 500 €	46 500 €	46 500 €
Lézard : Association de diffusion et de médiation culturelle (expositions, cinéma, concerts dont le Festival de Musiques Métisses).	42 000 €	46 000 €	42 000 €
Fédération Hiéro Colmar : Elle a pour objet, la promotion et le soutien de	38 000 €	38 000 €	38 000 €

la création artistique autour du cinéma et des musiques actuelles.			
TOTAL			<b>126 500 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, à l'article 6574 – fonction 30.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 23 mars 2021,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

Les propositions de subventions à des associations culturelles

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer des conventions particulières avec les associations pour lesquelles la subvention est supérieure à 23 000 € conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

CHARGE

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

**CONVENTION**  
**relative à l'attribution d'un concours financier à**  
**l'Université Populaire de Colmar ALEP, au titre de l'année 2021**

**Entre**

**La Ville de Colmar,**

Dûment représentée par son Maire en exercice, Monsieur Eric STRAUMANN, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, ci-après désignée par les termes, « **la Commune** », d'une part,

**Et**

**Université Populaire de Colmar ALEP,**

dont le siège social est situé 44 rue Ampère à Colmar, représentée par son président, Monsieur Christian GRAND, ci-après désignée sous le terme « **l'association** », d'autre part,

Vu la demande de subvention visant à soutenir l'Université Populaire de Colmar ALEP.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Colmar du 19 avril 2021 autorisant le Maire à accorder une subvention d'un montant de 46 500 € à l'Université Populaire de Colmar ALEP afin de contribuer au rayonnement de ses activités et faire face à leurs charges salariales.

**Il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions suivantes :

Organisation d'activités dans des domaines variés, ouvertes à tous (environ 250 activités culturelles, de loisirs, etc.).

Compte tenu de l'intérêt local de ces actions, la Commune a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'association.

**ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée d'une année.

**ARTICLE 3 – DESCRIPTIF DU PROGRAMME D'ACTION DE L'ASSOCIATION**

L'Université Populaire de Colmar ALEP propose à plus de 2 720 membres des activités dans des domaines variés : langues étrangères, histoire/lettres/philosophie, visites et conférences, randonnées, multimédia, bureautique, développement personnel, gastronomie, artisanat, atelier/art, remise en forme, danse, bien-être, sport/loisirs, jeunes enfants/bébés, musique/instruments.

#### **ARTICLE 4 – MONTANT DU SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ**

Pour l'action générale de l'association, la collectivité apporte une subvention de 46 500 €, pour un budget prévisionnel 2021 de 335 000 €.

#### **ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Le versement de la subvention s'effectue de la manière suivante : versement unique,

- d'un montant de 46 500 €, après signature de la présente convention.

Le versement sera effectué au crédit Mutuel Saint-Joseph

Code établissement : 10278

Code guichet : 03202

Numéro de compte : 00015817045

Clé RIB : 54

L'ordonnateur de la dépense est le Maire de la Ville de Colmar.

Le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

#### **ARTICLE 6 - COMMUNICATION**

Le gestionnaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Commune dans les informations et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant les objectifs couverts par la présente convention.

#### **ARTICLE 7 - ÉVALUATION**

L'association s'engage à fournir, dans les trois mois qui suivent la fin de son exercice comptable, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions.

La Commune procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation, sur un plan quantitatif comme qualitatif, des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt local, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-29 du CGCT.

#### **ARTICLE 8 – BILAN DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE**

Il ressort des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, que l'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la collectivité qui l'a accordée.

Aussi, elle s'engage, d'une part, à tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations et, d'autre part, à fournir le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

En outre, sur simple demande de la Commune, l'association devra lui communiquer les pièces susvisées et d'une manière générale tous documents de nature juridique, fiscale, sociale et de gestion utiles.

### **ARTICLE 9 – AUTRES ENGAGEMENTS**

En cas de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association et pour laquelle la subvention a été octroyée, celle-ci doit en informer la Commune sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par ailleurs, l'association s'engage à informer la Commune de tout changement apporté dans ses statuts.

### **ARTICLE 10 - SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans les conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de la Commune, celle-ci pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et après avoir préalablement entendu ses représentants notamment dans les cas suivants :

- inexécution ou modification substantielle des termes de la convention,
- retard dans les conditions d'exécution de la convention.

La Commune en informera l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 11 – RÉVISION DES TERMES**

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par la Commune et l'association en exécution d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

### **ARTICLE 12 - ASSURANCE**

L'Association souscrira une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile. Elle paiera la prime afférente sans que la responsabilité de la Commune puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence celle-ci.

**ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

**ARTICLE 14 – LITIGES**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le

Pour l'association  
Le Président,

Pour la Ville de Colmar  
Le Maire,

Christian GRAND

Eric STRAUMANN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 9 Subvention exceptionnelle au titre du Fonds d'Action Sportive 2021 - 1ère tranche**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 9 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DU FONDS D'ACTION SPORTIVE 2021 -  
1ÈRE TRANCHE**

Rapporteur : M. BARBAROS MUTLU, Adjoint

Depuis de très nombreuses années, la Ville de Colmar soutient financièrement l'organisation d'événements sportifs majeurs et la participation de sportifs à des manifestations sportives d'envergure, sur la base d'un dossier de demande de subvention, mettant en exergue les objectifs et le budget nécessaire à la réalisation du projet.

Pour permettre à la Ville de considérer ces demandes avec objectivité, cohérence, justesse et discernement, il est tenu compte des critères suivants, à savoir :

- le caractère exceptionnel de l'opération ;
- l'intérêt majeur pour la Ville ;
- la priorité pour des opérations de grande ampleur ;
- le bien-fondé de l'objet sportif ;
- la pertinence du budget prévisionnel de l'opération et du soutien financier sollicité.

Récapitulatif des dépenses :

BP 2010	21 440 €	Réalisé	20 452 €
BP 2011	21 440 €	Réalisé	21 040 €
BP 2012	21 440 €	Réalisé	21 040 €
BP + DM 2013	26 440 €	Réalisé	26 200 €
BP 2014	21 440 €	Réalisé	21 350 €
BP 2015	21 440 €	Réalisé	14 200 €
BP 2016	7 000 €	Réalisé	6 200 €
BP 2017	8 000 €	Réalisé	8 000 €
BP 2018	8 000 €	Réalisé	7 550 €
BP 2019	8 000 €	Réalisé	7 700 €
BP 2020	8 000 €	Réalisé	6 750 €

Pour l'exercice 2021, l'enveloppe réservée au Fonds d'Action Sportive s'élève à 10 000 €.

Cette valorisation du sport colmarien représente un vecteur de communication et de médiatisation particulièrement intéressant pour la Ville, tout en accompagnant les organisateurs et les sportifs concernés dans la réalisation de leurs objectifs.

Il est rappelé que les subventions approuvées par le Conseil Municipal ne pourront leur être

versées que sur présentation d'un bilan financier en bonne et due forme, complété d'une certification de paiement des factures acquittées.

Ainsi, il est proposé que la Ville de Colmar apporte son soutien :

- au Club Cyclotouriste de Colmar, pour l'organisation de la manifestation « Cyclomontagnarde Vosges 2021 », qui se déroulera les 3 et 4 juillet 2021 dans les Vosges, à hauteur de **600 €** ;

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 23 mars 2021,

Après avoir délibéré,

**AUTORISE**

le versement de **600 €** au Club Cyclotouriste de Colmar ;

**DIT**

que le crédit nécessaire est inscrit au budget de l'exercice 2021 ;

**CHARGE**

M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 10 Construction du gymnase Bel'Air.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

### **POINT N° 10 CONSTRUCTION DU GYMNASE BEL'AIR**

Rapporteur : M. BARBAROS MUTLU, Adjoint

Le quartier Bel'Air-Florimont dispose d'un gymnase situé à côté du groupe scolaire Brant. Ce gymnase, construit en 1962, est aujourd'hui un équipement désuet : construit en béton, sans isolant et avec des menuiseries simples vitrages, le bâtiment est très énergivore, d'autant plus qu'il ne répond plus aux normes et aux confort actuels pour l'accueil des groupes scolaires et la pratique d'activités sportives.

Par ailleurs, l'implantation actuelle de ce gymnase participe à l'enclavement de la Cité Sigolsheim : en effet, cette dernière, majoritairement composée de logements sociaux est desservie par des voies en impasse fermant la cité sur elle-même.

Le projet de renouvellement urbain, pour pouvoir atteindre l'un des objectifs fixés, doit permettre de désenclaver le quartier et le relier à son territoire.

La création d'un nouvel équipement sportif dans ce secteur, participerait pleinement à l'attractivité du quartier.

Dans ce contexte, au vu de l'implantation du gymnase actuel et des travaux conséquents qu'il faudrait réaliser sur le bâtiment existant, sans pour autant pouvoir répondre aux attentes des usagers, le projet prévoit la démolition du gymnase Brant et la construction d'un nouvel équipement sportif sur le site de l'ancienne Cité Bel'Air, à proximité des autres équipements publics.

La réalisation de ce nouvel équipement permettra de répondre aux attentes des groupes scolaires mais aussi du milieu associatif et correspond d'autant plus à une nécessité réelle de disponibilité d'espaces dédiés à la pratique sportive scolaire et bien sûr, associative (rencontres sportives et compétitions).

Cet équipement s'adressera ainsi à un public très large et très nombreux, et lui offrira des possibilités diversifiées de pratique et de participation à de multiples activités sportives éducatives, de loisirs voire de compétition.

Le coût de réalisation de cet équipement d'une surface d'évolution sportive de 1900 m<sup>2</sup>, comprenant notamment une salle multisport de 1 500 m<sup>2</sup> (aire de jeu 44 x 24 m - gymnase de type C), une tribune de 250 places, une salle modulable de 400 m<sup>2</sup>, une salle de réunion partagée, des vestiaires, des blocs sanitaires, des locaux de rangement et deux bureaux, ainsi que l'achat et la fourniture des équipements nécessaires à son utilisation est estimé, en phase de faisabilité, à 6 800 000 € TTC.

Ce projet est inscrit dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée en 2018 avec l'ANRU et à ce titre pourra bénéficier de subventions de cette dernière, à hauteur de 505 635 € TTC, ainsi que de la Région Grand Est, pour un montant de 375 000 € TTC.

De plus, pour le financement complémentaire de l'opération, la Ville de Colmar sollicitera également

le concours de l'Etat (Agence Nationale du Sport) et de tout autre partenaire public, notamment la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), qui résulte de la fusion entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et celui du Haut-Rhin et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Par ailleurs, la Ville présentera une demande de subvention au titre de la « Dotation de soutien à l'investissement public ».

Cette opération fait également l'objet d'une AP/CP.

De manière plus générale, la gestion de cet équipement sera assurée par les différents utilisateurs sous forme de convention.

Les travaux pourraient démarrer dès le mois de juin 2022, sous réserve des dispositions gouvernementales à venir et de l'évolution de la crise sanitaire et l'équipement pourrait être rendu opérationnel à partir du mois de janvier 2024.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 23 mars 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

la réalisation d'un gymnase, sis rue de Hunawehr et rue de Sigolsheim ;

SOLLICITE

une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et au titre de la « Dotation de soutien à l'investissement public », de la Région « Grand Est », de la Collectivité Européenne d'Alsace, du Fonds Européen de Développement Régional et de tout autre partenaire public ;

APPROUVE

le coût de l'opération estimé à 6 800 000 € TTC ;

DIT

que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits pour une première tranche au budget primitif 2021 et seront inscrits, pour le solde, aux budgets 2022 et 2023 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à lancer les études nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 11 Désignation de représentants de la ville de Colmar à la conférence des financeurs d'Alsace.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**L'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**



**POINT N° 11 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE COLMAR À LA CONFÉRENCE  
DES FINANCEURS D'ALSACE**

Rapporteur : Mme NATHALIE PRUNIER, Adjointe

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a instauré la mise en place d'une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie dans chaque Département. Celle-ci a pour mission de réunir l'ensemble des financeurs autour d'une stratégie coordonnée de prévention à destination des personnes âgées. Le champ de compétence de cette instance s'est également élargi aux proches aidants et à l'habitat inclusif.

La création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au 1er janvier 2021 implique l'installation d'une Conférence des Financeurs d'Alsace qui prendra le relais des instances haut-rhinoise et bas-rhinoise mises en place en 2016. Cette dernière sera présidée par la CEA et vice-présidée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La Ville de Colmar étant membre de cette Conférence, il y a lieu de désigner un représentant titulaire et son suppléant pour représenter la collectivité au sein de cette nouvelle instance alsacienne.

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 23 mars 2021,

Après avoir délibéré,

DESIGNE

Pour représenter la Ville de Colmar à la Conférence des Financeurs d'Alsace :

Mme Nathalie PRUNIER en qualité de titulaire,  
M. Alain RAMDANI en qualité de suppléant.

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 12 Tarifs 2022 de la taxe de séjour.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

## **POINT N° 12 TARIFS 2022 DE LA TAXE DE SÉJOUR**

Rapporteur : Mme NADIA HOOG, Adjointe

Le Conseil Municipal de Colmar a instauré la taxe de séjour à Colmar par délibération du 29 avril 1996, conformément aux dispositions des articles L. 5211-21, L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour mémoire, la Ville de Colmar applique une taxation de séjour au réel, calculée à partir de la fréquentation réelle des hébergements.

Sont concernés, les natures d'hébergements mentionnés à l'article R. 2333-44 du même code : les palaces, les hôtels de tourisme, les résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les villages de vacances, les chambres d'hôtes, les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques, les terrains de camping, les terrains de caravanage, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air, les ports de plaisance, les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergements ci-mentionnées.

La taxe est demandée aux personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la commune. Elle permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique. Conformément à l'article R. 2333-43 et suivants du même code, elle est due par personne et par nuitée de séjour, sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année.

Les tarifs sont fixés par la Ville, en référence à un barème national, en fonction de la catégorie d'hébergement. Aux tarifs de la Ville, s'ajoute une part additionnelle à la taxe de séjour de 10 %, instituée par le Département du Haut-Rhin, reprise par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Pour 2022, il est proposé que les tarifs de la grille tarifaire restent identiques à ceux de la grille 2021. Les tarifs avaient été revalorisés en 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour le taux applicable aux hébergements sans classement, ou en attente de classement, il convient de rappeler qu'en vertu de l'article 44 de la loi de finances du 28 décembre 2017, ces hébergements sont taxés proportionnellement au coût par personne de la nuitée.

Il est proposé de continuer d'appliquer à Colmar le taux de 5 % du montant de la nuitée pour les hébergements non classés ou en attente de classement, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit le tarif voté pour les palaces, de 2 €. Il s'y ajoute la part additionnelle à la taxe de séjour de 10 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi de finances a encadré les modalités de collecte, de reversement et de déclaration de la taxe de séjour pour les plateformes de réservation (AIRBNB, Booking.com, Abritel etc...), intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels.

Ces plateformes sont tenues de collecter directement la taxe de séjour auprès des touristes et à en reverser le produit à la collectivité, deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre.

Toutes les personnes qui proposent un hébergement à titre marchand doivent collecter, déclarer et reverser la taxe de séjour. Si la collecte de la taxe de séjour est opérée par un tiers, c'est ce tiers qui collecte et reverse.

Pour les personnes qui collectent la taxe de séjour, le reversement de la taxe est effectué semestriellement, auprès de la Trésorerie de Colmar Municipale, à savoir :

- ☞ avant le 15 juillet pour les mois de janvier à juin,
- ☞ avant le 15 janvier pour les mois de juillet à décembre.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Espaces Naturels et Urbains du 29 mars 2021,

Après avoir délibéré,

#### APPROUVE

les tarifs et les exonérations de la taxe de séjour à Colmar, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément au tableau ci-joint en annexe,

#### MAINTIENT

- le taux de 5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement, s'y ajoutant la part additionnelle à la taxe de séjour de 10 %, instituée par la Collectivité Européenne d'Alsace,
- les modalités d'application et de recouvrement de la taxe de séjour sur le territoire de la commune telles que ci-dessus définies,

#### AUTORISE

Monsieur le Trésorier Principal de Colmar Municipale à faire recettes des sommes dues concernant la taxe de séjour selon les modalités décrites dans la présente délibération,

#### CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération et de sa notification aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Le Maire

**Tarifs de la taxe de séjour au réel sur la Ville de Colmar**  
**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

<b>Catégories d'hébergement</b>	<b>Fourchette légale</b>	<b>Tarif Colmar Adopté</b>	<b>Taxe Totale à Colmar</b>  <b>Part additionnelle Collectivité Européenne d'Alsace de 10 % comprise</b>
Palaces	Entre 0,70 € et 4,20 €	2,00 €	<b>2,20 €</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Entre 0,70 € et 3,00 €	1,50 €	<b>1,65 €</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Entre 0,70 € et 2,30 €	1,14 €	<b>1,25 €</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Entre 0,50 € et 1,50 €	1,00 €	<b>1,10 €</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0,30 € et 0,90 €	0,77 €	<b>0,85 €</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,55 €	<b>0,61 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein-air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Entre 0,20 € et 0,60 €	0,55 €	<b>0,61 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein-air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	<b>0,22 €</b>

**Les tarifs s'appliquent par nuitée et par personne.**

Catégories d' Hébergements	Régime	Fourchette légale	Taux 2022 de Colmar adopté	Taux 2022 + part additionnelle de la Collectivité Européenne d'Alsace
Hébergements sans ou en attente de classement hors listés ci-dessus	Réel	1 à 5 %	5 %	5 % +10 %

Le tarif s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit 2 €. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement (cf. article 44 de la loi de finances N° 2017-1775 du 28 décembre 2017).

**La taxe additionnelle est collectée par la Ville de Colmar pour le compte de la Collectivité Européenne d'Alsace.**

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les seules exonérations applicables pour les personnes assujetties à la taxe de séjour au réel (art. L. 2333-31 du CGCT) sont :**

- les personnes mineures
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune de Colmar
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant inférieur à 3 € par jour.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 13 Attribution de bourses au permis de conduire.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**



### **POINT N° 13 ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE**

Rapporteur : Mme EMMANUELLA ROSSI, Adjointe

#### **A. Jeunes Colmariens âgés de 15 à 23 ans**

Depuis la mise en place au 01/10/2008, du dispositif en faveur des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans, **878** bourses au permis de conduire voiture ont été attribuées pour un montant total de **537 033,60 €**.

**13** nouvelles candidatures Jeunes, déclarés éligibles par la commission idoine, ont rempli les engagements pris dans la charte signée avec la Ville, soit :

- la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire B,
- la réalisation d'un bénévolat de 20 heures au sein d'une association colmarienne.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse, conformément au tableau joint en annexe 1 et selon les modalités prévues dans la charte susvisée. Le total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à **8 204 €**.

Depuis début 2021, **28** dossiers ont ainsi été traités pour un montant de **17 467 €** permettant à **14** associations à but non lucratif de bénéficier de **560** heures de bénévolat. Depuis la mise en œuvre de cette opération, **891** bourses au permis de conduire ont été attribuées pour un montant total de **545 237,60 €**.

#### **B. Colmariens en quête d'emploi âgés de 24 ans révolus**

Depuis 2014, le dispositif de bourse au permis de conduire voiture pour les Colmariens de 15 à 23 ans s'est enrichi d'une aide de **325 €** à l'obtention du permis de conduire voiture en faveur des demandeurs d'emploi Colmariens de 24 ans révolus.

Depuis la mise en place de ce dispositif **98** bourses ont été attribuées pour un montant total de **31 526 €**.

**1** nouvelle candidature déclarée éligible par la commission idoine, remplit à présent les conditions fixées dans la charte signée avec la Ville, à savoir :

- la non-imposition du foyer fiscal au titre des revenus,
- avoir obtenu son code de la route depuis moins de 3 mois
- être inscrit à Pôle Emploi et en recherche active d'emploi,
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait du permis de conduire antérieurement.

Il vous est donc proposé de lui attribuer une bourse au permis de conduire, conformément au tableau joint en annexe 2 et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération est de **325 €**.

Depuis début 2021, **4** dossiers ont ainsi été traités pour un montant de **1 300 €**.

Depuis la mise en œuvre de cette opération, **99** bourses au permis de conduire ont été attribuées pour un montant total de **31 851 €**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 24 mars 2021,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- l'attribution des bourses au permis de conduire conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération ;

DIT

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 sous le chapitre 011, fonction 5221, article 6288, pour un montant de **8 204 €** pour les Colmariens de 15 à 23 ans, et pour un montant de **325 €** pour les colmariens de 24 ans révolus en recherche d'emploi.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Maire

MAIRIE DE COLMAR  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES  
DIRECTION DE LA SECURITE, DE LA PREVENTION  
ET DE LA CITOYENNETE

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021

Transmis en préfecture le : 22/04/21  
Reçu en préfecture le : 22/04/21  
Numéro AR : 068-216800664-20210419-11437-DE-1-1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 14 Attribution d'une subvention à l'Union de Développement des Premiers Secours du Haut-Rhin (UDPS 68), pour l'achat d'un véhicule dans le cadre de ses missions de sécurité civile.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 14 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DE DÉVELOPPEMENT DES  
PREMIERS SECOURS DU HAUT-RHIN (UDPS 68), POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE DANS LE  
CADRE DE SES MISSIONS DE SÉCURITÉ CIVILE**

Rapporteur : Mme EMMANUELLA ROSSI, Adjointe

L'association Union de Développement des Premiers Secours du Haut-Rhin (UDPS 68), dont le siège est situé 57 rue de la Croix Blanche à Colmar est membre de l'Association Nationale de Premier Secours (ANPS), dont elle promeut dans le département du Haut-Rhin, les actions de sécurité civile, à savoir :

- Les postes de secours, incendie, évacuation des personnes, etc. ;
- Les Formations aux gestes de premiers secours (PCS niveau 1 et PCS niveau 2) ;
- La prise en charge du dispositif sanitaire « Euroairport » piloté par la préfecture.

Elle compte 36 membres actifs issus des champs médical, social et de secours (médecins, infirmiers, puéricultrices, pompiers professionnels et volontaires). Elle intervient auprès des collectivités territoriales pour les besoins en matière de formation (Colmar, Mulhouse, M2A), des pouvoirs publics, des associations, des entreprises, etc.

Entre 2014 et 2021, l'UDPS 68 a dispensé pas moins de 403 formations aux agents de la Ville.

Face à une augmentation des demandes de premiers secours, l'association se voit dans l'obligation de faire l'acquisition en 2021, d'un véhicule supplémentaire, type fourgon, dédié aux premiers secours. Ce véhicule devra être équipé pour le transport du matériel de formation incendie et des postes de secours.

Récemment, elle a sollicité la Ville pour une participation financière destinée à l'achat d'un fourgon d'occasion des sapeurs-pompiers (STIS 68), dont le coût s'élève à **7 768 € TTC** (6 473,33 HT).

Il est proposé de soutenir et de verser à l'UDPS 68, une subvention d'un montant de **1 295 €**, pour le financement du véhicule de premiers secours. Cette subvention est calculée selon la règle en matière de subvention d'investissement, soit 20% du montant HT de 6 473,33 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 24 mars 2021,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

Le versement d'une subvention d'un montant de 1 295 € calculée selon la règle de 20 % sur le montant HT de 6 473,33 €, au profit de l'association UDPS 68 ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au chapitre 204 du compte 20421 de la fonction 110 de la Direction de la sécurité ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 15 Attribution de subventions :**  
**Tranche 1 de la programmation 2021 du contrat de ville 2015-2022.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuela ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**En l'absence de M. HILBERT qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN**  
**Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 15 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :**  
**TRANCHE 1 DE LA PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022**

Rapporteur : M. ALAIN RAMDANI, Adjoint

Le Contrat de ville de Colmar signé le 30 juin 2015 formalise les engagements des différents signataires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

L'appel à initiatives initié par la Ville de Colmar et l'Etat permet le financement d'actions au bénéfice des publics des quartiers (QPV) ; Europe-Schweitzer et Florimont-Bel'Air.

Afin de répondre aux enjeux du territoire et aux objectifs de la politique de la ville, les actions éligibles dans ce cadre reposent sur trois piliers :

- **La cohésion sociale**, comprenant plusieurs thématiques :

Education, santé, parentalité, culture et expression artistique, lien social, citoyenneté et participation des habitants.

- **L'emploi et le développement économique ;**
- **Le cadre de vie.**

En **2021**, la Ville dédie une enveloppe de **166.500 €** pour l'appel à initiatives annuel du Contrat de Ville, ainsi que pour le Contrat Local d'Aide à la Scolarité (CLAS) ;

La programmation est divisée en deux tranches :

- Tranche 1 (février 2021) : Pour les nouvelles actions et les actions en reconduction
- Tranche 2 (juin 2021) : Pour les actions sur le temps scolaire et pour les nouvelles actions non présentées dans la tranche 1.

**Nombre de dossiers examinés : 48 actions portées par 30 associations ;**

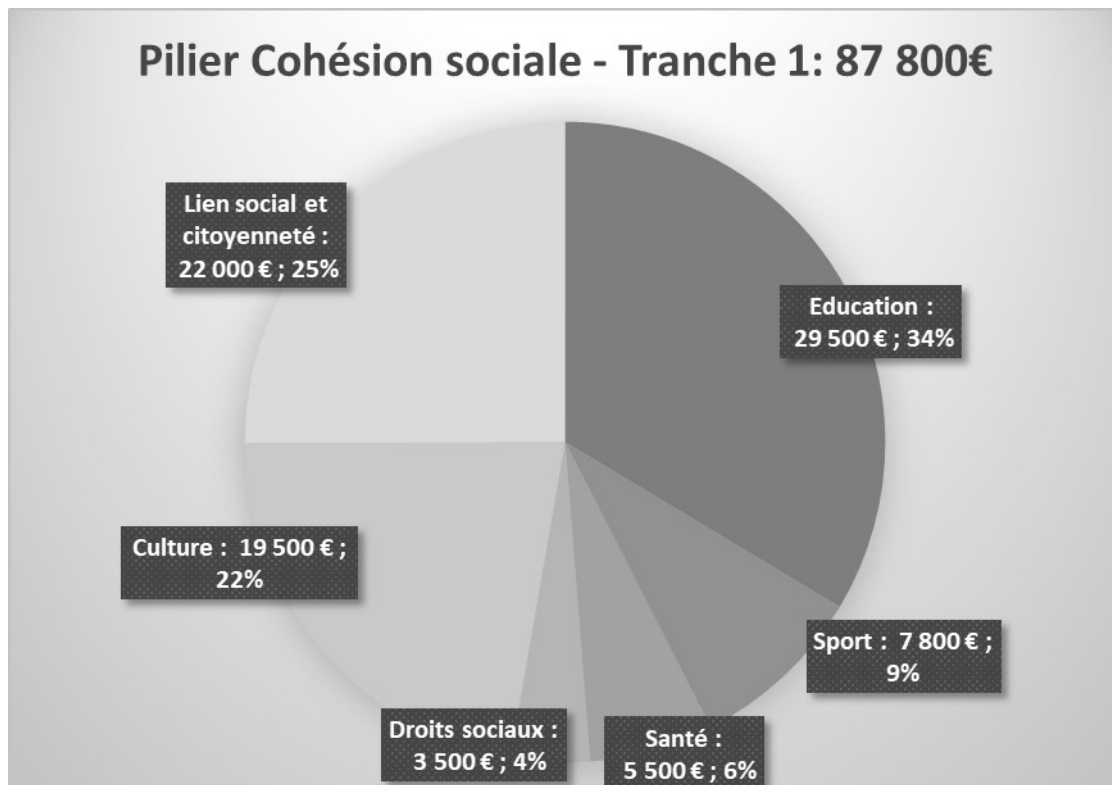
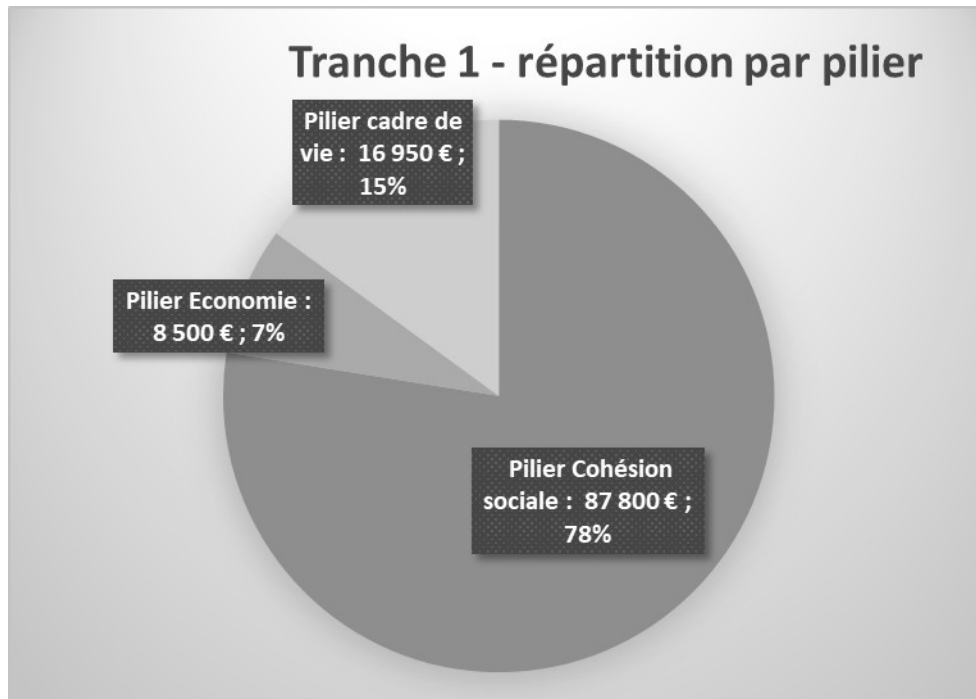
- Proposition de report pour incomplétude du projet : 9 dossiers ;
- Proposition de rejet (actions non éligibles) : 6 dossiers ;
- Proposition de financement pour 33 projets :
  - Part de la Ville : **113 250 €** (soit près de 68 % de l'enveloppe allouée à l'appel à initiatives)
  - Part de l'Etat : **172 575 €**

Soit un montant total de **285 825 €** pour la tranche 1.

**32 actions** portées par **21 associations** ont été retenues pour la tranche 1 de la programmation 2021, selon la répartition suivante :



Piliers du contrat de ville	THEMATIQUES	Tranche 1		
		Nombre d'actions financées	Financement VILLE	Financement ETAT Pol Ville
Cohésion sociale	Education	3	29 500 €	41 500 €
	Sport	4	7 800 €	13 375 €
	Santé	2	5 500 €	15 000 €
	Parentalité et droits sociaux	2	3 500 €	15 000 €
	Culture et expression artistique	9	19 500 €	27 800 €
	Lien social, citoyenneté et participation des habitants	5	22 000 €	31 500 €
<b>Sous-total</b>		<b>25</b>	<b>87 800 €</b>	<b>144 175 €</b>
Développement économique et emploi	Emploi	1	7 000 €	14 000 €
	Développement économique	1	1 500 €	2 500 €
<b>Sous-total</b>		<b>2</b>	<b>8 500 €</b>	<b>16 500 €</b>
Cadre de vie	Cadre de vie	5	16 950 €	11 900 €
<b>Sous-total</b>		<b>5</b>	<b>16 950 €</b>	<b>11 900 €</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>32</b>	<b>113 250 €</b>	<b>172 575€</b>
			<b>285 825 €</b>	



En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Services à la Population du 23 mars 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

De financer les actions de la tranche 1 de la programmation 2021 du contrat de ville pour un montant total de 113 250 €, selon la répartition proposée dans le tableau joint en annexe 1 ;

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

## Annexe N°1 rattachée au point N°

## Attribution de subventions : Tranche 1 de la programmation 2021 du contrat de ville 2015 - 2022

N° Action	Porteur du projet	Intitulé du projet	Action (R)éconduccion (N)ouvelle	Date de réalisation de l'action	Rappel Subvention Etat 2020	Rappel Subvention Ville 2020	Coût total de l'action 2020	Subvention Etat sollicitée 2021	Subvention Ville sollicitée 2021	Coût total de l'action 2021	Autres financeurs sollicités	Subvention Etat accordée	Subvention Ville accordée
<b>PILIER LIEN SOCIAL</b>													
<b>Education</b>													
1	CCAS de Colmar	"Projet de réussite éducative"	R	du 01/01/2021 au 31/12/2021	40 000 €	13 000 €	79 000 €	42 000 €	13 000 €	81 000 €	ARS : 5 000 € CEA : 5 000 € CAF : 6 000 €	40 000 €	13 000 €
2	Epices	"La cuisine en partage"	R	du 01/01/2021 au 31/12/2021	3 000 €	3 000 €	10 600 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €		1 500 €	1 500 €
3	THEMIS	"Odyssée citoyenne"	R	du 01/09/2020 au 30/06/2021	35 000 €	10 000 €	63 554 €	1 €	15 000 €	63 554 €	FONJEP : 2 544 €	Financé en 2020	15 000 €
<b>Sous total éducation</b>					<b>78 000 €</b>	<b>26 000 €</b>	<b>153 154 €</b>	<b>43 501 €</b>	<b>29 500 €</b>	<b>152 054 €</b>	<b>0 €</b>	<b>41 500 €</b>	<b>29 500 €</b>
<b>Sport</b>													
4	Association de Prévention Spécialisée	"Séjour en haute montagne"	N	du 01/03/2021 au 30/09/2021	-	-	-	1 375 €	1 375 €	4 959 €		1 375 €	1 300 €
5	District d'Alsace de Football	"LAFA City Tour Colmar 2021"	N	du 01/01/2021 au 31/12/2021	-	-	-	750 €	750 €	2 931 €		1 000 €	500 €
6	Profession sportet loisirs	"Education sociale par le sport"	R	du 01/03/2021 au 31/12/2020	10 000 €	4 000 €	18 405 €	7 200 €	7 200 €	18 250 €		7 000 €	3 000 €
7	SICA 68	"Projet socio éducatif quartier Sigolsheim"	N	du 02/02/2021 au 30/06/2021	-	-	-	4 160 €	4 160 €	8 320 €		4 000 €	3 000 €
<b>Sous total sport</b>					<b>10 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>18 405 €</b>	<b>13 485 €</b>	<b>13 485 €</b>	<b>34 460 €</b>	<b>0 €</b>	<b>13 375 €</b>	<b>7 800 €</b>
<b>Santé</b>													
8	ADOMA	"Plateforme santé"	R	du 01/01/2021 au 31/12/2021	9 500 €	3 000 €	12 500 €	9 500 €	3 000 €	15 000 €	CARSAT : 2 500 €	10 000 €	2 500 €
9	OPPELIA	"Atelier santé ville"	R	du 01/01/2021 au 31/12/2021	6 758 €	REJET	-	10 000 €	6 000 €	16 000 €	DDDFE : 1 350 €	5 000 €	3 000 €
<b>Sous total santé</b>					<b>16 258 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>19 500 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>31 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>5 500 €</b>

N° Action	Porteur du projet	Intitulé du projet	Action (R)reconduction (N)ouvelle	Date de réalisation de l'action	Rappel Subvention Etat 2020	Rappel Subvention Ville 2020	Coût total de l'action 2020	Subvention Etat sollicitée 2021	Subvention Ville sollicitée 2021	Coût total de l'action 2021	Autres financeurs sollicités	Subvention Etat accordée	Subvention Ville accordée
<b>Parentalité et droits sociaux</b>													
10	CIDFF	"Permanence d'accès aux droits"	R	du 01/01/2021 au 31/12/2021	5 000 €	500 €	7 142 €	5 000 €	500 €	6 850 €		5 000 €	500 €
11	THEMIS	"Accès au droit et accompagnement des jeunes"	R	du 01/01/2021 au 31/12/2021	10 000 €	3 000 €	20 676 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €		10 000 €	3 000 €
<b>Sous total Parentalité et droits sociaux</b>					15 000 €	3 500 €	27 818 €	15 000 €	10 500 €	26 850 €	0 €	15 000 €	3 500 €
<b>Culture et expression artistique</b>													
12	ARIANA Mix'Art	pe de demain en partenariat avec les Lycées Blaise Pascal	R	du 01/06/2021 au 31/12/2021	3 500 €	REJET	-	Financé en 2020	4 000 €	19 300 €	DRAC : 2 000 €	Financé en 2020	3 000 €
13	ATD 1/4 monde	"Bibliothèque de rue"	R	du 01/01/2021 au 31/12/2021	3 500 €	500 €	21 488 €	3 500 €	500 €	23 856 €	Etat : Jeunesse Vie Associative : 819 € RGE : 375 € CD 68 : 868 €	3500	500 €
14		"Festival du savoir et des arts"	R	du 01/05/2021 au 31/08/2021	1 500 €	500 €	16 142 €	2 000 €	1 000 €	12 714 €		1500	1 000 €
15	AZUR-FM	"Europe News"	R	du 20/01/2020 au 13/12/2020	3 000 €	2 000 €	16 600 €	3 000 €	2 000 €	13 600 €	DRAC : 4 000 €	3 000 €	1 500 €
16	Lézard	"Atelier à l'école Brant - Le grand livre de l'ours"	R	du 01/03/2021 au 30/06/2021	1 650 €	1 650 €	3 300 €	1 700 €	1 700 €	3 400 €		2 400 €	1 000 €
17		"Atelier musique du monde au collège Molière"	R	du 01/04/2021 au 21/05/2021	3 000 €	2 000 €	7 000 €	3 500 €	3 500 €	7 000 €		3 000 €	2 000 €
18		"Temps fort marionnette"	R	du 20/10/2021 au 27/10/2021	9 000 €	7 500 €	30 000 €	9 000 €	9 000 €	30 000 €	DRAC : 10 000 €	9 000 €	7 500 €

N° Action	Porteur du projet	Intitulé du projet	Action (R)éconduccion (N)ouvelle	Date de réalisation de l'action	Rappel Subvention Etat 2020	Rappel Subvention Ville 2020	Coût total de l'action 2020	Subvention Etat sollicitée 2021	Subvention Ville sollicitée 2021	Coût total de l'action 2021	Autres financeurs sollicités	Subvention Etat accordée	Subvention Ville accordée
19		"Programmation culturelle autour du LAFA City Tour"	N	au 30/04/2021 au 08/05/2021	-	-	-	2 750 €	2 750 €	5 500 €		3 400 €	2 000 €
20	Secours Populaire	"La culture ça change ta vie"	R	du 06/01/2021 au 24/12/2021	2 000 €	1 000 €	10 738 €	2 000 €	2 000 €	8 068 €	CAF : 2 000 €	2 000 €	1 000 €
<b>Sous total Culture et expression artistique</b>					27 150 €	15 150 €	105 268 €	27 450 €	26 450 €	123 438 €	0 €	27 800 €	19 500 €
<b>Lien social, citoyenneté et participation des habitants</b>													
21	(La) Manne Alimentaire	"Epicierie sociale Rebond"	R	du 01/01/2021 au 31/12/2021	5 000 €	1 500 €	128 523 €	5 000 €	1 500 €	136 782 €	CEA : 8 086 € CAF : 4 000 €	5 000 €	1 500 €
22	Manne Emploi	"Atelier numérique"	R	du 01/01/2020 au 31/12/2020	20 000 €	10 000 €	31 948 €	20 000 €	11 000 €	31 000 €		20 000 €	10 000 €
23	Mouvement d'Elles	"Actions de proximité"	R	du 04/01/2021 au 31/01/2021	7 400 €	4 000 €	31 770 €	9 200 €	9 200 €	23 990 €		5 000 €	4 000 €
24	Secours Populaire	"Le français comme langue d'intégration"	R	du 01/01/2021 au 31/01/2021	5 000 €	5 000 €	36 557 €	5 000 €	5 000 €	30 892 €		ASL	5 000 €
25		"Solidari'pop - Solidarité étudiante"	R	du 01/01/2021 au 31/01/2021	1 500 €	1 500 €	11 460 €	1 500 €	1 500 €	11 675 €		1 500 €	1 500 €
<b>Sous total Lien social, citoyenneté et participation des habitants</b>					38 900 €	22 000 €	240 258 €	40 700 €	28 200 €	234 339 €	0 €	31 500 €	22 000 €
<b>TOTAL PILIER COHESION SOCIALE</b>					185 308 €	73 650 €	557 403 €	159 636 €	117 135 €	602 141 €	0 €	144 175 €	87 800 €
<b>PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>													
<b>Emploi</b>													
26	Contact Plus	ompagnement pour le retour à l'emploi et aide à la mob	R	du 01/01/2021 au 31/01/2021	14 000 €	7 600 €	21 851 €	14 000 €	7 600 €	21 600 €		14 000 €	7 000 €
<b>Sous total Emploi</b>					14 000 €	7 600 €	21 851 €	14 000 €	7 600 €	21 600 €	0 €	14 000 €	7 000 €
<b>Développement économique</b>													

N° Action	Porteur du projet	Intitulé du projet	Action (R)reconduction (N)ouvelle	Date de réalisation de l'action	Rappel Subvention Etat 2020	Rappel Subvention Ville 2020	Coût total de l'action 2020	Subvention Etat sollicitée 2021	Subvention Ville sollicitée 2021	Coût total de l'action 2021	Autres financeurs sollicités	Subvention Etat accordée	Subvention Ville accordée
27	ADIE	"Sensibilisation à la création d'entreprise"	R	du 01/01/2021 au 31/01/2021	3 500 €	1 500 €	11 048 €	2 500 €	2 500 €	14 356 €		2 500 €	1 500 €
<b>Sous total développement économique</b>					3 500 €	1 500 €	11 048 €	2 500 €	2 500 €	14 356 €		2 500 €	1 500 €
<b>TOTAL PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>					<b>17 500 €</b>	<b>9 100 €</b>	<b>32 899 €</b>	<b>16 500 €</b>	<b>10 100 €</b>	<b>35 956 €</b>	<b>0 €</b>	<b>16 500 €</b>	<b>8 500 €</b>
<b>PILIER CADRE DE VIE</b>													
28	Association de Prévention Spécialisée	"Autour du parc Sigo"	N	du 01/03/2021 au 31/12/2021	-	-	-	FIPDR	7 080 €	13 510 €		FIPDR	6 000 €
29		"Jeunes citoyens"	N	du 01/02/2021 au 31/12/2021	-	-	-	2 050 €	2 050 €	17 450 €		2 000 €	2 000 €
30		"Prév'Mobile sur le quartier Saint Vincent de Paul"	N	du 01/04/2021 au 31/12/2021	-	-	-	FIPDR	450 €	5 300 €		FIPDR	450 €
31	Face Alsace	"Eco-habitat : appartement pédagogique"	R	du 01/01/2021 au 31/12/2021	7 000 €	6 000 €	23 895 €	7 000 €	6 000 €	23 895 €		7 000 €	6 000 €
32		"Mieux vivre chez soi"	N	du 15/02/2021 au 31/12/2021	-	-	-	2 925 €	2 925 €	9 850 €		2 900 €	2 500 €
<b>TOTAL CADRE DE VIE</b>					<b>7 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>23 895 €</b>	<b>11 975 €</b>	<b>18 505 €</b>	<b>70 005 €</b>	<b>0 €</b>	<b>11 900 €</b>	<b>16 950 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>209 808 €</b>	<b>88 750 €</b>	<b>614 197 €</b>	<b>188 111 €</b>	<b>145 740 €</b>	<b>708 102 €</b>	<b>0 €</b>	<b>172 575 €</b>	<b>113 250 €</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 16 SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**



## **POINT N° 16 SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES**

Rapporteur : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

### **I ASSOCIATION « VALEURS DE LA REPUBLIQUE »**

Monsieur le Colonel Norbert ZORN, Président de l'association « Valeurs de la République » sollicite une subvention de la Ville de Colmar afin d'aménager un Jardin du Souvenir à Cernay. Ce jardin rendra hommage aux 42 officiers de réserve incorporés de force le 1<sup>er</sup> juin 1944. Parmi eux, 5 Colmariens :

- Monsieur Léon KIPPER, décédé le 15 avril 1945
- Monsieur Yvan LERTZ, décédé le 28 avril 1945
- Monsieur Joseph THUET, décédé le 29 avril 1945
- Monsieur Alphonse MULLER, décédé le 2 mai 1945
- Monsieur Alfred MANTZER, décédé le 8 mai 1945

Ce projet s'inscrivant dans la continuité du Devoir de Mémoire, il est proposé de verser une subvention de 50€/déporté, soit au total **250€**.

### **II ASSOCIATION « ALSACE ONTARIO »**

Monsieur André SPETZ, Président de l'association « Alsace Ontario » sollicite une participation de 50€ pour le déplacement de la stèle et la réorganisation de ce lieu de recueillement en hommage à Kiffin ROCKWELL, jeune volontaire américain tombé le 23 septembre 1916 pendant un combat aérien contre l'ennemi.

Ce mémorial sera inauguré le 27 juin 2021. Il est destiné à rappeler le sacrifice des soldats tombés pour notre liberté.

Ce projet s'inscrivant dans la continuité du Devoir de Mémoire, il est proposé de verser une subvention de **50€**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Ressources du 24 mars 2021,

Après avoir délibéré,

APPROUVE

Le versement des subventions présentées ci-dessus ainsi que les montants correspondants.

DÉCIDE

de verser les subventions suivantes :

- **250 €** à l'association Valeurs de la République
- **50 €** à l'association Alsace Ontario

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 sur l'article 6574 – fonction 025 pour les subventions de fonctionnement.

AUTORISE

M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

CHARGE

M. le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 17 Transaction immobilière**  
**Acquisition avenue de la liberté pour le service public relatif au réseau de chauffage urbain.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN**  
**Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 17 TRANSACTION IMMOBILIÈRE**  
**ACQUISITION AVENUE DE LA LIBERTÉ POUR LE SERVICE PUBLIC RELATIF AU RÉSEAU DE**  
**CHAUFFAGE URBAIN**

Rapporteur : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

En application de l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), les biens du domaine public peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

En l'espèce, la Ville de Colmar, dans le cadre du service public relatif au réseau de chauffage urbain souhaite implanter dans l'enceinte de l'Hôpital Pasteur, avenue de la Liberté, une nouvelle chaufferie. Cette dernière aura comme intérêt de desservir les Hôpitaux Civils de Colmar, en vue de leur assurer un réseau de secours, ainsi qu'une partie des quartiers Ouest. A cette fin, la Ville de Colmar va donc acquérir une surface d'environ 02a80ca à détacher de la parcelle section TH 267, propriété des Hôpitaux Civils de Colmar, faisant partie aujourd'hui du domaine public hospitalier.

Les modalités liées à cette transaction sont les suivantes :

- la cession se fera donc sans déclassement préalable (article L 3112-1 du CG3P),
- le prix net vendeur, conforme à l'estimation des Missions Domaniales, est de 4 000€/are, soit environ 11 200€,
- le procès-verbal d'arpentage sera réalisé par nos soins,
- l'accès à la parcelle se fera par le biais d'un droit de passage qui sera inscrit au Livre Foncier,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif qui sera reçu par Monsieur le Maire et rédigé par le service des Affaires Foncières,
- enfin, cette parcelle sera incluse dans la délégation de service public (DSP) relative au réseau de chauffage urbain, dont le délégataire est la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU). Un avenant sera signé à cet effet.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Espaces Naturels et Urbains du 29 mars 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'acquérir une surface d'environ 02a80ca à détacher de la parcelle section TH 267, propriété des Hôpitaux Civils de Colmar, destiné au service public de réseau de chauffage urbain, aux conditions susvisées,

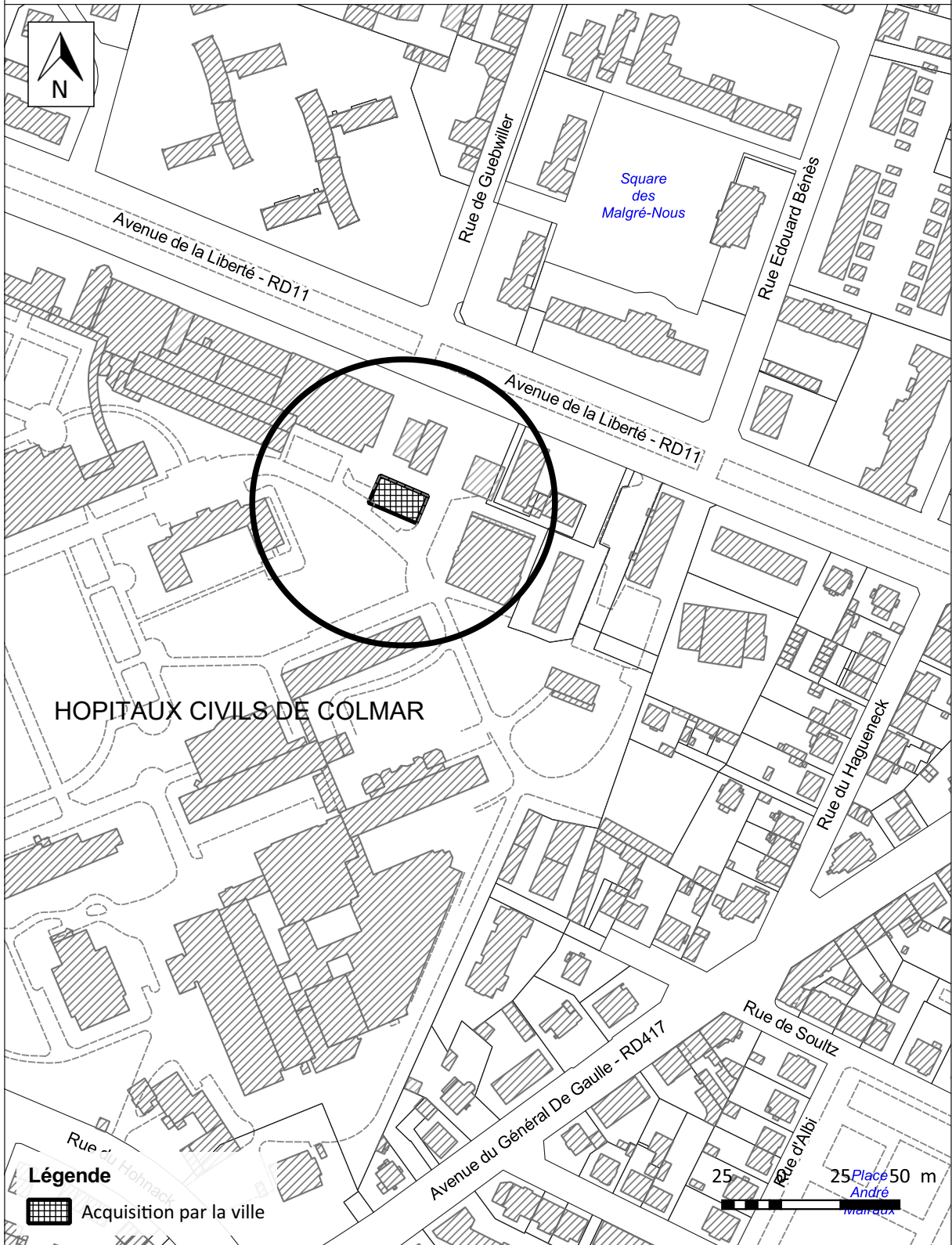
Puis,

- De rattacher la parcelle ainsi acquise à la DSP relative au réseau de chauffage urbain, par le biais de la signature d'un avenant avec la SCCU,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction puis de la DSP relative au réseau de chauffage urbain.

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 18 Transaction immobilière: acquisition puis incorporation dans le Domaine Public Communal de la rue des Vergers et d'une partie de la rue du Landwasser..**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 18 TRANSACTION IMMOBILIÈRE: ACQUISITION PUIS INCORPORATION DANS LE  
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE DES VERGERS ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DU  
LANDWASSER.**

Rapporteur : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

La rue des Vergers et une partie de la rue du Landwasser cadastrées section ND n°231 (13a34ca), n°219 (7ca), n°236 (1a90ca), n°239 (46ca), n°256 (4ca), n°257 (3ca) et n°259 (36a51ca), propriétés de TRADIM dans le cadre de la réalisation du lotissement Niederau, sont destinées à être incorporées dans le domaine public communal.

Avant la rétrocession à la Ville, des travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions des services techniques municipaux.

Les modalités liées à cette transaction sont les suivantes :

- considérant la charge financière que cette incorporation représentera pour la commune, la mutation se fera à titre gratuit,
- le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif rédigé par le service des Affaires Foncières et reçu par Monsieur le Maire, sans frais supplémentaires,
- puis les parcelles acquises seront classées dans le domaine public communal.  
Ce classement ne nécessite pas d'enquête publique et peut être prononcé directement par le Conseil Municipal ; d'une part, il intervient au sein même d'une collectivité - de son domaine privé à son domaine public – et d'autre part, ne porte atteinte ni à l'affectation des voies ni à la circulation générale.

La Ville profitera de cette transaction pour demander l'élimination au Livre Foncier de la parcelle municipale section ND n°212 (6a50ca), aujourd'hui incluse dans la rue des Vergers et la rue de la Vinaigrerie.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Espaces Naturels et Urbains du 29 mars 2021,

Après avoir délibéré,



DECIDE

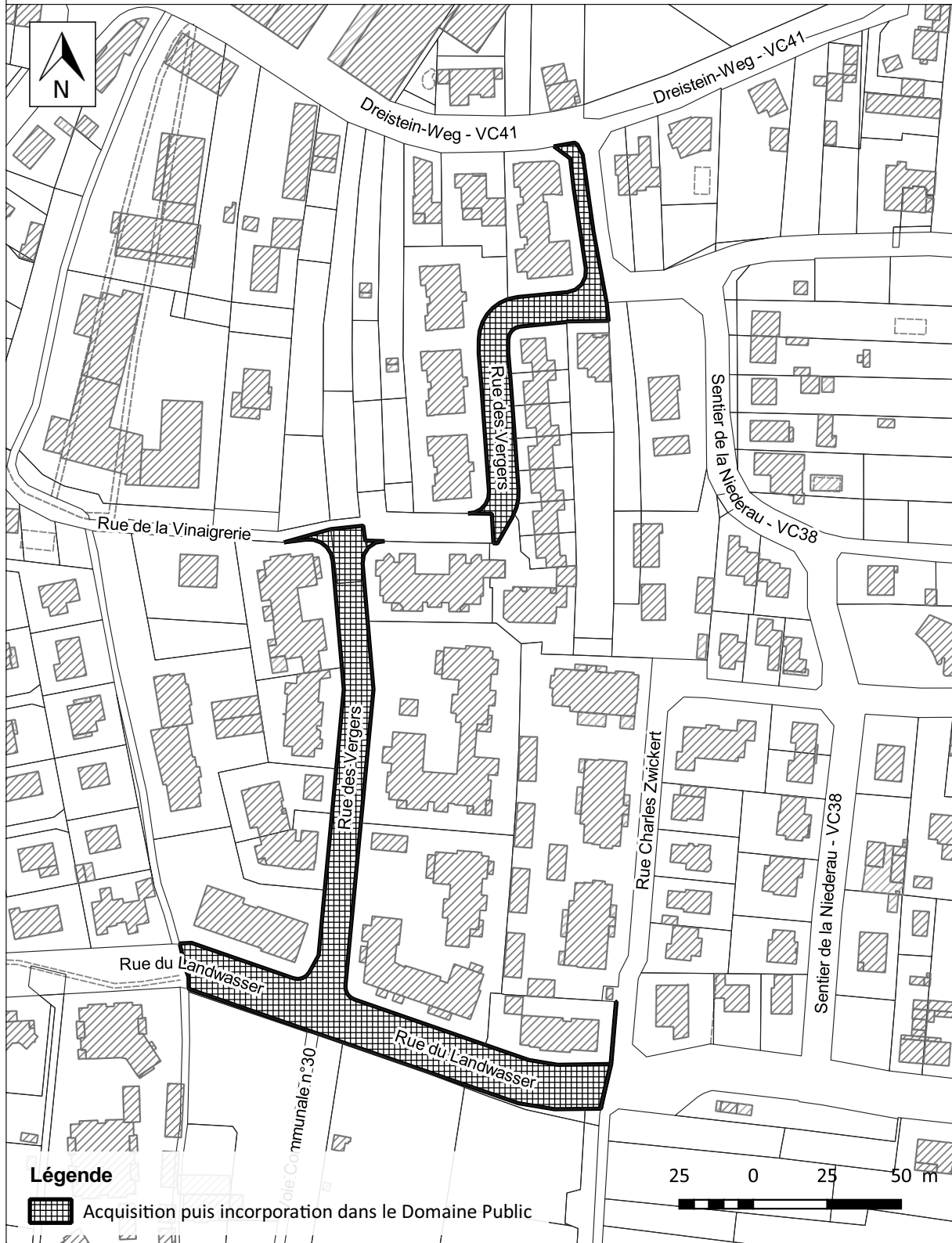
- D'acquérir les parcelles section ND n°231 (13a34ca), n°219 (7ca), n°236 (1a90ca), n°239 (46ca), n°256 (4ca), n°257 (3ca) et n°259 (36a51ca), aujourd'hui aménagées en voies publiques dites « rue des Vergers » et « rue du Landwasser », propriétés de TRADIM, aux conditions susvisées.

- De demander l'élimination au Livre Foncier de la parcelle municipale section ND n°212 (6a50ca), sise rue des Vergers et rue de la Vinaigrerie (incorporation dans le domaine public communal).

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces transactions.

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 19 Subvention pour la rénovation de maisons anciennes en Site Patrimonial Remarquable.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 19 SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE MAISONS ANCIENNES EN SITE**  
**PATRIMONIAL REMARQUABLE**

Rapporteur : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

Dans le cadre de sa politique de valorisation et de revitalisation de son cœur historique, la Ville de Colmar a mis en place depuis plus de quarante ans une aide financière pour les propriétaires qui restaurent et remettent en valeur les maisons anciennes du Centre Ville.

Il vous est proposé de subventionner les propriétaires suivants, selon les critères adoptés lors du Conseil Municipal dans sa séance du 23 novembre 2009, pour les travaux effectués sur les immeubles ci-après.

	Immeubles - Montant des travaux		Taux	Subvention	Total subvention €
<b>1</b>	<b>2 rue des Clefs / 1 rue Vauban</b> (10 logements - 1 commerce)	<b>KS IMMO Services</b> (HORS SPR)			
	Echafaudage	2 646,34	5 %	132,32	
	Crépissage	2 156,00	10 %	215,60	
	Peinture	1 808,18	10 %	180,82	
	Réfection d'éléments en pierre normaux	5 216,02	20 %	1 043,20	
	Volets battants bois	3 960,00	10 %	396,00	
				<b>Total</b>	<b>1 967,94</b>
<b>2</b>	<b>7 rue de la Montagne Verte</b> (1 logement)	<b>Mme Huguette IMBACH</b> (SPR)			
	Fenêtres à petits bois	6 073,10	10 %	607,31	
				<b>Total</b>	<b>607,31</b>
<b>3</b>	<b>31 rue Turenne</b> (1 logement)	<b>SCI PIERRAT</b> (SPR)			
	Zinguerie	473,00	5 %	23,65	
	Echafaudage	3 401,63	5 %	170,08	
	Réfection des colombages	1 277,10	25 %	319,28	
	Décrépissage	439,30	20 %	87,86	
	Crépissage	180,95	10 %	18,10	
	Peinture	1 058,86	10 %	105,89	

	Réfection d'éléments en pierre normaux	1 760,00	20 %	352,00	
				<b>Total</b>	<b>1 076,86</b>
<b>4</b>	<b>22 quai de la Poissonnerie</b> (1 logement - 1 commerce)				<b>Mme HERNANDEZ</b> (SPR)
	Fenêtres à petits bois	5 800,00	10 %	580,00	
				<b>Total</b>	<b>580,00</b>
<b>5</b>	<b>13 rue de la Herse</b> (1 logement - 1 commerce)				<b>Mme Odile KRIEG</b> (SPR)
	Echafaudage	1 366,20	5 %	68,31	
	Crépissage	363,00	10 %	36,30	
	Peinture	11 369,27	10 %	1 136,93	
	Réfection d'éléments en pierre normaux	621,50	20 %	124,30	
	Volets battants bois	2 783,00	10 %	278,30	
				<b>Total</b>	<b>1 644,14</b>
<b>6</b>	<b>30 rue des Clefs</b> (4 logements - 1 commerce)				<b>SCI KOLM</b> (SPR)
	Echafaudage	6 158,46	5 %	307,92	
	Couverture en tuiles plates	24 222,19	10 %	2 422,22	
	Charpente	6 680,85	15 %	1 002,13	
	Zinguerie	21 177,02	5 %	1 058,85	
				<b>Total</b>	<b>4 791,12</b>
<b>7</b>	<b>4 place de l'Ecole</b> (1 logement - 1 commerce)				<b>M. J-P ROTH</b> (SPR)
	Fenêtres à petits bois	29 500,00	10 %	2 950,00	
				<b>Total</b>	<b>2 950,00</b>
				<b>Report</b>	<b>13 617,37</b>

Immeubles - Montant des travaux	Taux	Subvention	Total
---------------------------------	------	------------	-------

					subvention €
				<b>Report</b>	<b>13 617,37</b>
<b>8</b>	<b>51 Grand Rue</b> (1 commerce)	<b>M. J-P ROTH</b> (SPR)			
	Fenêtres à petits bois	6 470,77	10 %	647,08	
	Volets battants bois	2 502,58	10 %	250,26	
				<b>Total</b>	<b>897,34</b>
<b>9</b>	<b>10 rue des Blés</b> (2 logements - 1 bureau)	<b>M. MOLLE</b> (SPR)			
	Zinguerie	13 377,66	5 %	668,88	
	Echafaudage	3 080,00	5 %	154,00	
	Décrépissage	3 740,00	20 %	748,00	
	Crépissage	9 350,00	10 %	935,00	
	Peinture	1 980,00	10 %	198,00	
	Fenêtres à petits bois	20 071,20	10 %	2 007,12	
				<b>Total</b>	<b>4 711,00</b>
				<b>TOTAL</b>	<b>19 225,71</b>

Ces subventions ne seront versées qu'après vérification de la qualité des travaux et présentation de factures certifiées acquittées par les entreprises.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits dans les budgets successifs de la Ville de Colmar.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Espaces Naturels et Urbains du 29 mars 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder les subventions selon les conditions mentionnées ci-dessus

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 20 Subvention pour la rénovation des vitrines.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**



## **POINT N° 20 SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DES VITRINES**

**Rapporteur** : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

Forte d'un commerce local existant déjà dynamique, la Ville de Colmar s'est engagée davantage dans l'accompagnement de son économie locale. Pour ce faire, la Ville s'est dotée de dispositifs permettant la promotion de son patrimoine commercial et notamment l'aide à l'amélioration des vitrines. Pour mémoire, le dispositif d'aide destiné à lutter contre la vacance des locaux commerciaux mis en place depuis 2009 sur Colmar a été étendu et est pris en charge par Colmar Agglomération depuis le 1er janvier 2016.

Pour les vitrines, le montant total de l'opération, incluant celui de la présente délibération, s'élève depuis la mise en place du dispositif à **221 594,38 €**

Il vous est proposé de subventionner les propriétaires suivants, selon les critères adoptés lors du Conseil Municipal dans sa séance du 2 février 2009, puis modifiés lors de sa séance du 17 décembre 2012, pour les travaux effectués sur les immeubles ci-après.

Immeuble - Montant des travaux (TTC)		Taux	Calcul	Subvention vitrines en € (plafonnée à 4500 €)
<b>1</b>	<b>8B route de Sélestat</b>	<b>SARL MIRICO</b>		
	Travaux d'amélioration des vitrines	55 213,64	30 %	16 564,09
			<b>Total</b>	<b>4 500,00</b>
<b>2</b>	<b>23A rue Vauban</b>	<b>SARL TWINS</b>		
	Travaux d'amélioration des vitrines	13 532,24	30 %	4 059,67
			<b>Total</b>	<b>4 059,67</b>
<b>TOTAL</b>				<b>8 559,67</b>

Ces subventions ne seront versées qu'après vérification de la qualité des travaux et présentation de factures certifiées acquittées par les entreprises.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits dans les budgets successifs de la Ville de Colmar.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Espaces Naturels et Urbains du 29 mars 2021,

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'accorder les subventions selon les conditions mentionnées ci-dessus

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 21 Arbre symbolique (un arbre ou cheque cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**Nombre de voix pour : 42  
contre : 0  
abstention : 7**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 21 ARBRE SYMBOLIQUE (UN ARBRE OU CHEQUE CADEAUX OU OUVERTURE D'UN LIVRET D'ÉPARGNE POUR UNE NAISSANCE)**

Rapporteur : M. CHRISTIAN MEISTERMANN, Adjoint

La Ville de Colmar souhaitait marquer chaque naissance de nouveaux Colmariens (environ 900 par an) par un geste symbolique.

Ce souhait s'est traduit par la mise en place par vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 15 septembre 2008 :

- par la plantation d'un arbre d'alignement ou de parc portant le prénom de l'enfant, ou
- par la fourniture d'un arbre à planter dans les jardins privatifs familiaux : arbre d'ornement, conifère, arbre fruitier pour un montant équivalent à 75 euros, ou
- par une aide financière pour l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant de 75 euros auprès de l'établissement bancaire du choix des parents. Ce versement sera effectué par la Ville de Colmar, via la Trésorerie Principale Municipale, ou
- par l'octroi de 5 bons d'achats de 15 euros à valoir dans les magasins de puériculture et vêtements pour enfants, à travers les chèques cadeaux de la Fédération des Commerçants de Colmar.  
Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, les parents de chaque nouveau Colmarien, résidant à Colmar, reçoivent, lors de la déclaration de naissance, un formulaire précisant ces alternatives. Puis ils se déplacent au Service des Espaces Verts munis des pièces justificatives pour bénéficier selon leur choix de l'une de ces options, dans un délai de 2 mois après la naissance.

Cette opération est étendue aux couples adoptant un enfant, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010. La date officielle de l'adoption pourra être considérée comme la date de naissance.

Cette mesure, anciennement nommée "Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance", est reconduite par l'équipe majoritaire.

Il convient dans le cadre de ce dispositif, de prendre une délibération nominative pour attribuer aux bénéficiaires les arbres, les chèques cadeaux et les virements sur livret d'épargne selon listes annexées.

Nombre de	OPTIONS CHOISIES	
-----------	------------------	--

Bénéficiaires au	Plantation d'alignement	Arbre jardin Privatif	Chèques Cadeaux	Virement sur livret	
Sur les précédents mandats	221	87	2494	2255	T O T A L
De juillet 2020 à décembre 2020	11	2	106	77	
<b>19.04.2021</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>92</b>	<b>42</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>236</b>	<b>91</b>	<b>2692</b>	<b>2374</b>	

Les dépenses réalisées dans le cadre de cette opération depuis le 1.10.2008 s'élèvent à **424 727 € dont 28 651 € sur le mandat actuel.**

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL**

Vu l'avis de la Commission Environnement, développement durable et modes de déplacements du 3 décembre 2015,

Après avoir délibéré,

**DECIDE**

D'octroyer les arbres, les chèques cadeaux et les virements sur livret d'épargne aux bénéficiaires figurant sur les listes annexées et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus,  
D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

**DIT**

Que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2021

**AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 48  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 1

**Point 22 Aide financière nominative de la Ville de COLMAR pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLEGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

**A donné procuration**

M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 22 avril 2021**

**POINT N° 22 AIDE FINANCIÈRE NOMINATIVE DE LA VILLE DE COLMAR POUR L'ACHAT À UN VENDEUR PROFESSIONNEL D'UN VÉLO NEUF PAR FOYER**

Rapporteur : M. FRÉDÉRIC HILBERT, Adjoint

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel. Cette mesure a évolué plusieurs fois depuis sa mise en place pour en arriver aux modalités suivantes :

- Pour l'achat d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 120 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, lors de la 1<sup>ère</sup> demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer, l'aide attribuée est de 200 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel, l'aide attribuée est de 100 €.

Afin de lutter contre le vol, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par les commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de la loi d'orientation des mobilités. En conséquence, pour obtenir la subvention pour tout achat de vélo effectué après le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce dernier devra être gravé, par le vendeur ou par l'association COLMAR VELO/VELO DOCTEUR .

A l'exception du second vélo à propulsion électrique, l'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans l'ensemble des précédents états de 2008 à mars 2021.

Récapitulatif des dépenses pour la Ville depuis le début du mandat actuel :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
De juillet 2020 à mars 2021	597 dont 154 vélos électriques	75 788,59
<b>Conseil Municipal <u>19/04/2021</u></b>	<b>60 dont 23 vélos électriques</b>	<b>8 019,88</b>
<b><u>Total</u></b>	<b>657 dont 177 vélos électriques</b>	<b>83 808,47</b>

Cumul des dépenses pour la période de 2008 à 2021:

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
<b><u>TOTAL de 2008 à 2021</u></b>	<b>21 619 dont 714 vélos électriques</b>	<b>2 293 656,51</b>

En outre, il a été décidé par délibération du 4 février 2019, de faire bénéficier à un ayant droit de la gratuité de son achat dans le cadre du 20 000€ vélo, qui s'est ainsi vu rembourser la totalité de son acquisition.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Espaces Naturels et Urbains du 2 novembre 2020,

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.

D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar.



AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire